

Procès-Verbal n° 09/2022

Séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2022

Le 02 novembre 2022,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 octobre 2022 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

Absent(es) excuse (es) : Laurence LEULLIER.

Secrétaire de séance : Marie-Laure DESBIOLLES

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Questions diverses

DIVERS

Intervention de la société SAFILAF pour une présentation d'un projet d'urbanisme sur l'OAP derrière l'église.

★ Place du village

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 arbres vont être remplacés car ils ont séché.

★ Grotte du diable

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a déposé une plainte à la gendarmerie suite à la rève partie organisée à la grotte du diable. Le jugement a été rendu. L'organisateur de cette manifestation doit 1380 euros à la commune de dommages et intérêts.

★ Commission déchets de la CCPC

Monsieur Jean-Pierre BAILLARD fait un résumé de la réunion de la commission déchets de la CCPC dont il a participé :

- Faible participation à la journée de l'environnement,
- à partir du 1^{er} janvier 2023, il y aura une nouvelle façon de trier les déchets. Des réunions publiques sont programmées. Pour le Sappey, elle aura lieu le mercredi 07 décembre à 18h30 à Villy le Bouveret.
- des réunions concernant le compostages vont être organisées en 2023.

★ Scolaire

Madame DESBIOLLES Marie-Laure explique qu'un courrier va être envoyé aux parents afin de faire le point sur le coût des services périscolaires par Commune. En résumé, le service de la cantine et de la garderie est un service indispensable mais coûteux. Il correspond à un coût de 571€ par enfant (pour les 115 actuels).

Pour le Centre de Loisirs des Bornes les deux communes donnent 8500 €. 36 enfants sont concernés pour nos deux communes ce qui correspond à un coût par enfant de 236€.

Clôture de la séance à 22h35.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06 décembre 2022.

Le Maire

Pierre GAL



Le secrétaire de séance

Marie-Laure DESBIOLLES

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Desbiolles', is written below the name of the secretary.